

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 20 février 2018 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Don Monahan, Roger Côté, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Réal Leclerc, Serge Gagnon et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard, Caroline Desbiens et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière.

11 203-02-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

11 204-02-18 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait du point 38 et l'insertion des points 8.1 et 8.2 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 16 janvier 2018
5. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 14 février 2018
6. Liste des comptes à payer pour le mois de février 2018
7. Liste des chèques émis au mois de janvier 2018
8. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 8.1 Appui à l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (UPA) – Taxation foncière agricole
- 8.2 Participation financière 2018 pour le Magasin SOLIDARITÉ
9. Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
10. Adoption du règlement numéro 145 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC Les Moulins ainsi que l'allocation de dépenses et abrogeant le règlement numéro 125

11. Nouvelle gouvernance - Intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins
12. Nomination d'un membre au comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins et amendement aux résolutions numéro 11 186-01-18 et 11187-01-18
13. Adoption de la Politique de remboursement des frais de déplacement, de séjour et de dépenses encourus par les employés de la MRC Les Moulins
14. Acceptation de la MRC Les Moulins de faire la gestion administrative pour le poste de coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) conformément à l'entente inter-MRC concernant ladite Table
15. Acceptation des *Règles de fonctionnement de la Table des préfets et élus de la couronne Nord* (TPÉCN) récemment modifiées
16. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le recrutement du coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
17. Mandat à monsieur Michel Beulé pour l'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
18. Autorisation de paiement - Engagement de la MRC dans le cadre du Centre Expo Les Moulins
19. Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du partenariat visant à soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu
20. Renouvellement de la cotisation de la MRC à Culture Lanaudière
21. Renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2018
22. Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 26 et 27 avril 2018 à Québec
23. Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) les 16 au 18 mai 2018 à Gatineau
24. Prolongation de mandat et autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne contre la MRC Les Moulins
25. Colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 11 au 13 avril 2018 à Saguenay
26. Création d'une plateforme Web pour les Marchés publics Desjardins moulinois

27. Modification au mandat de services professionnels pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche
28. Impression de dépliants dans le cadre de la campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche
29. Impression de gros autocollants dans le cadre de la campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche
30. Impression de petits autocollants dans le cadre de la campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche
31. Autorisation de paiement à l'entreprise Cabana Séguin Inc. – Services professionnels pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche
32. Autorisation de paiement à l'entreprise Généreux Construction Inc. – Travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #5)
33. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation des travaux de nettoyage et de stabilisation d'une portion des berges du cours d'eau Charny à Mascouche
34. Résultats des échantillonnages sur la rivière des Mille-Îles
35. Abrogation de la résolution numéro 10 991-08-17, laquelle adoptait un projet de règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640
36. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation pour intégrer le site du lieu d'enfouissement technique (LET) ainsi que le secteur principalement vacant situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640 et d'y modifier les affectations en conséquence
37. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-8 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre, adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche
38. Adoption et transmission du rapport annuel 2017 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – **Retiré**

39. Autres sujets
- 39.1 Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins
- 39.2 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
- 39.3 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
- 39.4 Autorisation de paiement à la firme SMi Aménatech Inc. – Services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #3)

40. Période de questions

41. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 205-03-18 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 206-02-18 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 16 janvier 2018

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 16 janvier 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 207-02-18 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 14 février 2018

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 14 février 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 208-02-18 Liste des comptes à payer pour le mois de février 2018

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 103 237,35\$ pour le mois de février 2018, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Février 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-15 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 36 813,48\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 209-02-18 Liste des chèques émis au mois de janvier 2018

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2018, pour un montant de 541 524,24\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Janvier 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-16 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 109,50\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de janvier 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 210-02-18 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Février 2018* »).

ADOPTÉE

11 211-02-18 Appui à l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (UPA) – Taxation foncière agricole

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation rapide de la valeur des terres accroît la pression sur le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) à chaque renouvellement du rôle d'évaluation foncière et que cette hausse s'est accélérée au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'entre 2010 et 2016, les taxes totales des producteurs agricoles admissibles au PCTFA auraient crû de 44,2 millions de dollars tandis que le versement du MAPAQ aux municipalités équivalant auxdites taxes auraient augmenté de 30,6 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la crainte, maintes fois décriée et maintenant concrétisée, que l'augmentation des taxes foncières attribuées au secteur agricole aurait créé une pression accrue sur le PCTFA qui aurait finalement occasionné un dépassement du plafond de la croissance des coûts du programme;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2016, les coûts du PCTFA auraient dépassé de 4,3 % le plafond d'augmentation fixé par la Loi, qu'il serait aujourd'hui réclamé aux producteurs agricoles le remboursement de ce dépassement de coûts pour un montant total de 6,3 millions de dollars et qu'il peut être anticipé que la situation se répètera les prochaines années;

CONSIDÉRANT la tentative du gouvernement du Québec d'instaurer unilatéralement une réforme du PCTFA qui fut dénoncée à la fois par les producteurs agricoles et les municipalités ce qui a amené le gouvernement à abolir la réforme mise en place et de réintroduire le programme existant avant ladite réforme;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'abolition de la réforme du PCTFA, la problématique de la taxation foncière agricole liée à la hausse de la valeur des terres et leur mode d'évaluation demeure entière;

CONSIDÉRANT QUE la solution passe inévitablement par une réforme globale de la taxation foncière agricole et qu'à cet effet, il est nécessaire d'assurer la collaboration des représentants du monde municipal, de l'UPA et des autorités gouvernementales concernées;

CONSIDÉRANT l'annonce du ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qu'une table de travail, composée des parties susmentionnées, sera mise en place pour identifier les solutions à privilégier en matière de taxation foncière à l'égard des exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT QU'entretemps, avant qu'une réforme soit adoptée, les producteurs continueront de faire l'objet des préjudices de la situation actuelle;

CONSIDÉRANT les mesures transitoires proposées par l'UPA, soit :

- L'annulation des factures émises aux producteurs pour l'année 2016 pour le remboursement des crédits de taxes, ;
- La suspension de l'application du plafond de la croissance des coûts pour l'année 2017 et suivantes ;
- L'adoption d'un plafond de l'évaluation foncière des immeubles agricoles ainsi que du taux de taxation (avec mécanisme de compensation pour les municipalités).

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite appuyer l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (UPA) dans sa démarche ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (UPA) dans sa demande au gouvernement du Québec :

1. D'adopter les mesures transitoires proposées par l'UPA ;
2. De s'assurer que les travaux de la table de travail visant à revoir le système de fiscalité foncière agricole annoncés par le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation permettront l'adoption de solutions durables dans les plus brefs délais.

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi qu'à l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (UPA).

ADOPTÉE

11 212-02-18 Participation financière 2018 pour le Magasin SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Magasin SOLIDARITÉ sollicite le soutien financier de la MRC Les Moulins dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin lors de la rentrée scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent poser un geste concret en faveur de la réussite scolaire des jeunes et ainsi, lutter contre le décrochage scolaire;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 500,00\$ au Magasin SOLIDARITÉ dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin lors de la rentrée scolaire.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-17 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 213-02-18 Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-18 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 214-02-18

Adoption du règlement numéro 145 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC Les Moulins ainsi que l'allocation de dépenses et abrogeant le règlement numéro 125

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, à une séance ordinaire tenue le 23 novembre 2011, a adopté le règlement numéro 125 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC Les Moulins et la rémunération additionnelle des membres du comité administratif et du préfet suppléant et abrogeant les règlements numéros 88 et 100 portant sur les mêmes fins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'abroger le règlement numéro 125 et d'adopter un nouveau règlement relatif au traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2018 et qu'un projet de règlement a alors été présenté aux membres du conseil de la MRC Les Moulins conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001)* et à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché et publié dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC Les Moulins le 24 janvier 2018, soit plus de 21 jours avant la présente séance, par le directeur général et secrétaire-trésorier, résumant le contenu du projet de règlement et comprenant les mentions prévues aux articles 8 et 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement, comprenant la voix du préfet:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 145 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC Les Moulins ainsi que l'allocation de dépenses et abrogeant le règlement numéro 125.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

11 215-02-18

Nouvelle gouvernance – Intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté ont obtenu du gouvernement pleine compétence en matière de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE cette intégration va favoriser une plus grande efficacité et synergie nécessaires au développement harmonieux des deux villes de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent garder de façon active un lien organique avec les représentants de la communauté d'affaires et du tourisme dans la mise en place de cette nouvelle gouvernance;

CONSIDÉRANT QUE les élus veulent s'assurer du maintien de la prestation de services offerts aux entreprises en maintenant les équipes professionnelles en place ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC avise les membres du conseil d'administration du Centre local de développement des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins que cette nouvelle gouvernance se mettra en place avec leur collaboration au cours de l'année 2018.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise au conseil d'administration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM), au conseil d'administration de Tourisme des Moulins, à monsieur François Perron, directeur régional à la Direction régionale de Lanaudière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Mathieu Lemay et au député de L'Assomption, monsieur François Legault.

ADOPTÉE

11 216-02-18

Nomination d'un membre au comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins et amendement aux résolutions numéro 11 186-01-18 et 11 187-01-18

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 11 187-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé madame Caroline Desbiens à titre de membre du comité de développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent plutôt nommer madame Caroline Desbiens à titre de membre du comité de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender les résolutions numéros 11 186-01-18 et 11 187-01-18 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les résolutions numéros 11 186-01-18 et 11 187-01-18 soient et sont amendées afin que dorénavant, madame Caroline Desbiens soit et est nommée à titre de membre du comité de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 217-02-18

Adoption de la Politique de remboursement des frais de déplacement, de séjour et de dépenses encourus par les employés de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE les employés de la MRC Les Moulins ont parfois à se déplacer dans l'exercice de leurs fonctions, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins et doivent être remboursés pour les frais et dépenses encourus à cette fin ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les modalités d'autorisation, d'approbation et de remboursement des frais et dépenses encourus lors des déplacements susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la *Politique de remboursement des frais de déplacement, de séjour et de dépenses encourus par les employés de la MRC Les Moulins*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

QUE copie de la présente résolution et de la politique susmentionnée soient et sont transmises à chacun des employés actuels et futurs de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 218-02-18

Acceptation de la MRC Les Moulins de faire la gestion administrative pour le poste de coordonnateur de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) conformément à l'entente inter-MRC concernant ladite Table

CONSIDÉRANT QUE les MRC de la couronne Nord ont signé une entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), laquelle a été prolongée ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cadre, la MRC Les Moulins accepte de fournir les services du coordonnateur de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et de faire la gestion administrative pour le poste de coordonnateur de la Table des préfets et élus de la couronne Nord, conformément à l'entente susmentionnée;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confirme son acceptation de faire la gestion administrative pour le poste de coordonnateur à la Table des préfets élus de la couronne Nord (TPÉCN), conformément à l'*Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord*.

QUE les dépenses reliées à ladite gestion administrative soient réparties entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'entente inter-MRC.

QUE la présente résolution soit transmise à chacun des préfets des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Charles Dubuc, coordonnateur à la Table des préfets élus de la couronne Nord (TPÉCN).

ADOPTÉE

11 219-02-18

Acceptation des Règles de fonctionnement de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) récemment modifiées

CONSIDÉRANT QUE les MRC de la couronne Nord ont signé une entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), laquelle a été prolongée ;

CONSIDÉRANT les *Règles de fonctionnement de la Table des préfets et élus de la couronne Nord*, lesquelles ont récemment été modifiées ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confirme son acceptation des *Règles de fonctionnement de la Table des préfets et élus de la couronne Nord* (TPÉCN) récemment modifiées, jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Charles Dubuc, coordonnateur à la Table des préfets élus de la couronne Nord (TPÉCN).

ADOPTÉE

11 220-02-18

Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le recrutement du coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONDIRÉDANT QUE le contrat de travail du coordonnateur de la Table se termine au plus tard le 30 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) jugent nécessaire de pourvoir à son remplacement et de s'adjoindre les ressources nécessaires afin de les assister dans le recrutement d'une nouvelle personne à ce poste ;

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution 11 218-02-18 a accepté de faire la gestion administrative pour le poste de coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) ;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la Table des préfets et élus de la couronne nord (TPÉCN) le 19 février 2018 demandant à la MRC Les Moulins d'engager le Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'accompagner les membres de la TPÉCN dans le recrutement, la sélection et l'embauche d'une nouvelle personne au poste de coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 16 février 2018 présentée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le recrutement du coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'accompagner les membres de la TPÉCN dans le recrutement, la sélection et l'embauche d'une nouvelle personne au poste de coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur présentation de la facture et lorsque le mandat aura été complété et que le montant de la facture soit partagé entre les MRC de la couronne Nord conformément à l'entente inter-MRC.

QUE la présente résolution soit transmise à chacun des préfets des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Charles Dubuc, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-17 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses Charles Dubuc* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 221-02-18

Mandat à monsieur Michel Beaulé pour l'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE la Commission du Transport de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a comme mandat d'effectuer une consultation auprès des cinq (5) secteurs de la CMM portant sur les orientations et les attentes de la CMM concernant le *Plan stratégique de développement du transport collectif* de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) ;

CONSIDÉRANT le document de consultation sur une proposition des orientations et des attentes de la CMM transmis par la Commission susmentionnée à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) ;

CONSIDÉRANT QUE ladite Commission souhaite recevoir les commentaires de la TPÉCN et rencontrer les représentants désignés par la Table lors de la présentation de ses commentaires ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) souhaitent recevoir des informations et des avis sur des sujets identifiés par le coordonnateur de la TPÉCN reliés aux interventions de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) ou du Réseau de transport métropolitain (RTM) ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la TPÉCN souhaitent qu'un mandat soit donné pour la préparation d'un mémoire portant sur les orientations et attentes de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre de l'élaboration du *Plan stratégique de développement du transport collectif* par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) ;

CONSIDÉRANT QUE les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et désignés pour siéger à titre de membre du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RTM) souhaitent être accompagnés pour les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et le Réseau de transport métropolitain (RTM) sont des instances nouvelles et qu'une période d'apprentissage et d'ajustement sera nécessaire pour que les représentants susmentionnés des municipalités de la couronne Nord puissent assumer pleinement leur rôle au sein de ces instances ;

CONSIDÉRANT l'*Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord* ;

CONSIDÉRANT l'offre de contrat de service de consultation transmise par courriel le 19 février 2018 présentée par monsieur Michel Beaulé, au taux horaire de 135,00\$ pour un montant maximum de 21 500,00\$, excluant les taxes, pour des services d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et pour la préparation du mémoire susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate monsieur Michel Beaulé afin de préparer un mémoire portant sur les orientations et attentes de la CMM dans le cadre de l'élaboration du *Plan stratégique de développement du transport collectif* par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et désignés pour siéger à titre de membre du conseil d'administration du RTM dans les dossiers de transport collectif.

QUE monsieur Michel Beaulé soit rémunéré au taux horaire de 135,00\$ pour un montant maximum de 21 500,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de contrat de service de consultation transmise le 19 février 2018, montant qui sera partagé entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'Entente inter-MRC.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE la présente résolution soit transmise à chacun des préfets des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Charles Dubuc, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-19 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 21 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses Charles Dubuc* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 222-02-18

Autorisation de paiement - Engagement de la MRC dans le cadre du Centre Expo Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9560-08-14, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser une somme de 50 000,00\$ annuellement aux Complexes Sportifs Terrebonne, pour une période de cinq (5) ans, en échange d'une visibilité proportionnelle impliquant les villes de Terrebonne et Mascouche dans le cadre du Centre Expo Les Moulins, le tout conformément aux termes et modalités du protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et les Complexes Sportifs Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 50 000,00\$ aux Complexes Sportifs Terrebonne, pour l'année 2018, soit 25 000,00\$, excluant les taxes, en mars 2018 mais conditionnellement à la réception du Plan de visibilité 2018 et du rapport d'activités 2017, et 25 000,00\$, excluant les taxes, au 1^{er} septembre 2018.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-977 « *Centre Expo Terrebonne* » le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-3 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 11 168-01-18 relative aux engagements de la MRC Les Moulins en vigueur en 2018.

ADOPTÉE

11 223-02-18

Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du partenariat visant à soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 558-10-16, adoptée le 12 octobre 2016, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de soutenir, pour une durée de trois années consécutives (2017-2018-2019), le développement du Festival régional Grande Tribu par une contribution annuelle totalisant 13 000,00\$ incluant une somme de 2 000,00\$ remise sous forme de bourse au nom de la MRC aux grands gagnants du concours MusiQualité ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) un premier versement de 10 000,00\$ pour l'année 2018, et ce, afin de soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-20 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 000,00\$, poste budgétaire 2622-980 « *Divers organismes* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 224-02-18

Renouvellement de la cotisation de la MRC à Culture Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent renouveler l'adhésion de la MRC à Culture Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour l'année 2018 à Culture Lanaudière sont de 287,50\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à Culture Lanaudière, le formulaire d'adhésion pour l'année 2018 et le chèque au montant de 287,50\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-21 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 287,50\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 225-02-18

Renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2018 à Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ);

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), la cotisation pour l'année 2018 de monsieur Daniel Pilon, au montant de 557,63\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-22 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 557,63\$, poste budgétaire 2610-494, « *Association* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 226-02-18

Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 26 et 27 avril 2018

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 26 et 27 avril 2018, à Québec;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, 26 et 27 avril 2018, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-23 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 459,90\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques – Gestion financière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 227-02-18

Assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) du 16 au 18 mai 2018 à Gatineau

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu du 16 au 18 mai 2018, à Gatineau;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet, Marc-André Plante, préfet suppléant, Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et le coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord soient et sont autorisés à assister aux assises annuelles de l'UMQ, du 16 au 18 mai 2018, à Gatineau. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-24 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 640,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation – Congrès, colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 228-02-18

Prolongation de mandat et autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne contre la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 052-08-15, 10 243-01-16 et 10 563-10-16, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le mandat de la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels sont assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables jusqu'à concurrence de 10 000,00\$ pour honoraires professionnels futurs, incluant les déboursés et excluant les taxes.

QUE les honoraires soient assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne, celle-ci étant représentée par la même firme d'avocats dans ce dossier.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-25 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 229-02-18 Colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 11 au 13 avril 2018 à Saguenay

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 11 au 13 avril 2018, à Saguenay;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau soit et est autorisée à assister au colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 11 au 13 avril 2018, à Saguenay. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-26 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 517,39\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Aménagement et urbanisme - Congrès, Colloque* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 230-02-18 Création d'une plateforme Web pour les Marchés publics Desjardins moulinois

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite créer une plateforme Web pour les Marchés publics Desjardins moulinois;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Marc-André Parent, développeur web, au montant de 4 631,00\$, excluant les taxes, pour la création d'une plateforme Web, incluant les frais d'hébergement pour un an;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Marc-André Parent, développeur web, pour la création d'une plateforme Web, incluant l'hébergement pour un an, pour les Marchés publics Desjardins moulinois au montant de 4 631,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 40% du montant susmentionné dès l'acceptation de l'offre de service et 60% dudit montant, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-27 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 631,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 231-02-18 Modification au mandat de services professionnels pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 888-05-17, le conseil de la MRC les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Cabana Séguin Inc. pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le mandat susmentionné afin d'ajouter un montant de 3 375,00\$, excluant les taxes, pour des services supplémentaires de création et de conception d'outils de communication (dépliant, affiche, images, autocollant et bannières);

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de modifier le contrat de services professionnels pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche afin d'ajouter un montant de 3 375,00\$, excluant les taxes, pour des services supplémentaires de création et de conception d'outils de communication (dépliant, affiche, images, autocollant et bannières);

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-28 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 375,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité - Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 232-02-18 Impression de dépliants dans le cadre de la campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'un maximum de 64 500 dépliants dans le cadre de la campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche dont le mandat a été octroyé par la résolution numéro 10 888-05-17 ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 24 janvier 2018 de l'entreprise Transgraphique Imprimeur, au montant de 3 797,00\$, excluant les taxes, pour l'impression des 64 500 dépliants ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 24 janvier 2018 de l'entreprise Transgraphique Imprimeur, au montant de 3 797,00\$, excluant les taxes, soit et est retenue pour l'impression d'un maximum de 64 500 dépliant dans le cadre de la campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant maximum de 3 797,00\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-29 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 3 797,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-420 « *Publicité-Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 233-02-18

Impression de gros autocollants dans le cadre de la campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'un maximum de 64 500 gros autocollants dans le cadre de la campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 31 janvier 2018 de l'entreprise Pro Seri Inc. au montant de 13 250,00\$, excluant les taxes, pour l'impression desdits autocollants ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 31 janvier 2018 de l'entreprise Pro Seri Inc. au montant de 13 250,00\$, excluant les taxes, soit et retenue pour l'impression d'un maximum de 64 500 gros autocollants dans le cadre de la campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit est autorisé à payer à ladite entreprise, 30% de la facture, au début du contrat et 70% dudit montant final lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-30 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 13 250,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-420 « *Publicité-Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 234-02-18

Impression de petits autocollants dans le cadre de la campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'un maximum de 64 500 petits autocollants dans le cadre de la campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 9 février 2018 de l'entreprise Pixim Solutions Inc. au montant de 5 882,78\$, excluant les taxes, pour l'impression desdits autocollants ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 9 février 2018 de l'entreprise Pixim Solutions Inc. au montant de 5 882,78\$, excluant les taxes, soit et est retenue pour l'impression d'un maximum de 64 500 petits autocollants dans le cadre de la de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant maximum de 5 882,78\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-31 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 5 882,78\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-420 « *Publicité-Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 235-02-18

Autorisation de paiement à l'entreprise Cabana Séguin Inc. – Services professionnels pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 976-08-17, le conseil de la MRC Les Moulins accepte de modifier le contrat de services professionnels pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche afin, notamment, d'ajouter un montant de 1 500,00\$, excluant les taxes, pour la création et la production infographique d'une bannière ainsi qu'un montant de 3 155,00\$, excluant les taxes, relatif aux frais de coordination pour la porte-parole ;

CONSIDÉRANT QUE les deux projets susmentionnés sont entièrement terminés ;

CONSIDÉRANT les factures datées des 25 et 31 janvier 2018, transmises par l'entreprise Cabana Séguin aux montants respectifs de 1 500,00\$, excluant les taxes et de 3 155,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Cabana Séguin, les sommes de 1 500,00\$, excluant les taxes et 3 155,00\$, excluant les taxes, pour la création et la production infographique d'une bannière et pour la coordination pour la porte-parole, le tout dans le cadre d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-420 « *Publicité-Information* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-70 ayant déjà émis par la résolution numéro 10 888-05-17.

ADOPTÉE

11 236-02-18

Autorisation de paiement à l'entreprise Généreux Construction Inc. – Travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #5)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 935-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Généreux Construction Inc. pour un montant de 1 348 522,23\$, incluant les taxes pour des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne sous la surveillance de la firme SMi Aménatech Inc.;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 944-07-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat de surveillance des travaux susmentionnés à la firme SMi Aménatech Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 2 février 2018 de madame Sonya Graveline, ingénieure pour la firme SMi Aménatech inc. au montant de 96 759,74\$, incluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 5 relativement aux travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Généreux Construction Inc., la somme de 96 759,74\$, incluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 5 relativement aux travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 2 février 2018 de madame Sonya Graveline, ingénieure pour la firme SMi Aménatech Inc.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-92 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 935-06-17.

ADOPTÉE

11 237-02-18

Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation des travaux de nettoyage et de stabilisation d'une portion des berges du cours d'eau Charny à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour des services professionnels en vue des travaux de nettoyage et de stabilisation d'une portion des berges du cours d'eau Charny à Mascouche;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour des services professionnels en vue des travaux de nettoyage et de stabilisation d'une portion des berges du cours d'eau Charny à Mascouche.

ADOPTÉE

11 238-02-18

Résultats des échantillonnages sur la rivière des Mille-Îles

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), chacune des villes québécoises productrices d'eau potable de catégorie 1 (plus de 500 personnes desservies), a réalisé des études de vulnérabilité de leur source ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), ainsi que les villes de St-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Thérèse, Rosemère et Laval ont donné un mandat conjoint au COBAMIL et à l'école de Polytechnique de Montréal pour réaliser lesdites étude ;

CONSIDÉRANT QUE COBAMIL détient des données relatives au programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif fondamental du programme d'échantillonnage est de permettre aux partenaires municipaux de mieux comprendre la situation des ressources hydriques du territoire et d'en avoir une vision globale ;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées conjointement par COBAMIL et le Bureau de la Recherche et Centre de Développement Technologique de l'École de la Polytechnique de Montréal pour la réalisation de l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise COBAMIL à partager les données relatives au programme d'échantillonnage annuel SUPER 2-MI de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires avec le Bureau de la Recherche et Centre de Développement technologique de l'école de la Polytechnique de Montréal à savoir, les données brutes issues dudit programme d'échantillonnage.

ADOPTÉE

11 239-02-18

Abrogation de la résolution numéro 10 991-08-17, laquelle adoptait un projet de règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 991-08-17, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le projet de règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir les limites du périmètre d'urbanisation du secteur situé au nord-ouest du carrefour des autoroutes 40 et 640 ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 73-02-2018 adoptée par le conseil de la Ville de Terrebonne, il y a lieu d'abroger la résolution numéro 10 991-08-17 du conseil de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 10 991-08-17, laquelle adoptait le projet de règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640 et le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à son plan d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-7, soit et est abrogée et qu'ainsi, ledit projet de règlement et ledit document indiquant la nature des modifications soient et sont abrogés.

ADOPTÉE

11 240-02-18

Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation pour intégrer le site du lieu d'enfouissement technique (LET) ainsi que le secteur principalement vacant situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640 et d'y modifier les affectations en conséquence

Monsieur Réal Leclerc donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation pour intégrer le site du lieu d'enfouissement technique (LET) ainsi que le secteur principalement vacant situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640 et d'y modifier les affectations en conséquence.

11 241-02-18 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-8 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre, adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche

Monsieur Don Monahan donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R8 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre, adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche.

11 242-02-18 Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins de la rencontre du 20 février 2018;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 20 février 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 243-02-18 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins en vue de la première rencontre dudit comité le 22 février 2018;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins en vue de la rencontre du 22 février 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 244-02-18 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins de la rencontre du 19 février 2018;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre tenue le 19 février 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 245-02-18

Autorisation de paiement à la firme SMi Aménatech Inc. – Services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux d’aménagement, de retrait d’obstructions, de gestion de l’érosion et d’affaissement de talus dans un affluent du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #3)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 10 994-07-17, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme SMi Aménatech Inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux d’aménagement, de retrait d’obstructions, de gestion de l’érosion et d’affaissement de talus dans un affluent du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l’état d’avancement de la surveillance des travaux susmentionnés, il y a lieu d’autoriser le paiement d’un montant de 15 680,25\$, excluant les taxes et une retenue de 10% ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 24 821,67\$, incluant les taxes et une retenue de 10%, à la firme SMi Aménatech Inc. pour le certificat de paiement #3, relativement à des services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux d’aménagement, de retrait d’obstructions, de gestion de l’érosion et d’affaissement de talus dans un affluent du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne.

QUE la somme de 24 821,67\$, incluant les taxes et la retenue de 10%, soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d’eau* », les certificats de disponibilité de crédit numéros 2017-92.1 et 207-127 ayant déjà été émis par les résolutions numéros 10 994-07-17 et 11 063-10-17.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. La première question concerne le point 24 de l’ordre du jour. Une autre question est posée relativement au point 27 de l’ordre du jour.

11 246-02-18 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et greffière